



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 19 février 2014

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 19 février 2014 à la salle multifonctionnelle de la susdite MRC.

Sont présents :

Jacques Madore	préfet	Saint-Malo (M)
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)
Bertrand Lamoureux	maire	Coaticook (V)
Bernard Vanasse	maire	Compton (M)
Martin Saindon	maire	Dixville (M)
Richard Belleville	maire	East Hereford (M)
Réjean Masson	maire	Martinville (M)
Sébastien Desgagnés	conseiller	Saint-Herménégilde (M)
Benoît Roy	conseiller	Saint-Malo (M)
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Bernard Marion	maire	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Gilbert Ferland	maire	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	maire	Waterville (V)

Aucune absence.

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

3.0 ORDRE DU JOUR

4.0 PROCÈS-VERBAUX

- 4.1 Approbation de la session ordinaire du 15 janvier 2014
- 4.2 Suivi des procès-verbaux
 - 4.2.1 Réaménagement du centre administratif
 - 4.2.1.1 État du dossier
 - 4.2.1.2 Gestion contractuelle – Appel d’offres
 - 4.2.2 Exercice de planification d’aménagement du territoire en fonction du potentiel de développement économique de la MRC de Coaticook
 - 4.2.3 Élaboration d’un plan d’intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)
 - 4.2.4 Travaux d’aménagement du ruisseau Pratt
 - 4.2.4.1 État du dossier
 - 4.2.4.2 Demandes de la Ville de Coaticook
 - 4.2.4.3 Facturation

5.0 TRÉSORERIE

- 5.1 Paiement des comptes
 - 5.1.1 Comptes payés
 - 5.1.2 Comptes à payer
- 5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d’autorisation de dépenses



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 5.3 Programme Changez d'air – Facturation 2013
- 5.4 Amélioration de l'habitat
- 5.5 Transferts budgétaires et affectation de revenus
- 5.6 Projet R2 – CJE de la MRC de Coaticook
- 5.7 Nettoyeur Coaticook – Bail du 386, rue Saint-Edmond

6.0 AMÉNAGEMENT-DÉVELOPPEMENT ENVIRONNEMENT

- 6.1 Schéma d'aménagement et de développement – Suivi
- 6.2 Document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités de la MRC de Coaticook suite à l'entrée en vigueur du règlement 6-23.31
- 6.3 Gestion contractuelle - Autorisation à signature – Contrats de services professionnels
 - 6.3.1 Entretien du réseau géodésique
 - 6.3.2 Gestion des matières résiduelles
- 6.4 Rapport annuel de gestion des matières résiduelles – 2013
- 6.5 Demande d'avis d'opportunité – Règlement d'emprunt n° 29-175 (2014) décrétant une dépense de 8 930 651 \$ pour la reconstruction du réservoir Cutting et abrogeant le règlement 29-151 (2012) de la Ville de Coaticook
- 6.6 Comités – Lien CCFP/CCA/CGE pour le secteur «Forêt»
- 6.7 Plan de gestion des matières résiduelles – Résolution de démarrage

7.0 AVIS DE MOTION

8.0 RÈGLEMENTS

- 8.1 Règlement modifiant le règlement numéro 6-23 concernant le schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook

9.0 AUTRES AFFAIRES

- 9.1 Plan de travail 2014 – Équipe MRC
- 9.2 Diversification et développement
 - 9.2.1 Fonds de soutien aux territoires en difficultés, volet I à IV – Rapport annuel
 - 9.2.2 Mise à jour 2014
- 9.3 Culture
 - 9.3.1 Entente ciblée – Villes et villages d'art et de patrimoine (VVAP) – Rapport annuel 2013 (reddition de compte)
 - 9.3.2 Entente de développement culturel (ministère de la Culture) – Reddition de compte An 2
 - 9.3.3 Addenda à l'Entente de développement culturel (ministère de la Culture) – Reddition de compte
 - 9.3.4 Entente de développement culturel – Transfert - Projet de la Maison des jeunes de Coaticook
- 9.4 Programme d'aide financière aux MRC – Rapport 2013
- 9.5 Acte de cession à la Municipalité de Compton – Adjudication des lots 1 804 445, 1 803 607 et 2 354 928 du Cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Sherbrooke, dans la Municipalité de Compton
- 9.6 Stagiaire en urbanisme
- 9.7 Assemblée générale des élus



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 9.8 Gestion des plateaux – Gymnase régional
- 9.9 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la CSHC
- 9.10 Consultation sur l'offre de service en soutien à la commercialisation pour les entreprises du secteur bioalimentaire
- 9.11 Demande d'appui de la MRC du Haut-Saint-Laurent – Pacte rural (PNR 3) – Critères d'admissibilité
- 9.12 Conseil d'administration du CLD – Milieu socio-économique

10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

- 10.1 Procès-verbal du Comité administratif du 17 février 2014
- 10.2 Compte-rendu du Comité consultatif de la forêt privée du 18 février 2014
- 10.3 Compte-rendu du Comité de sécurité publique du 19 février 2014

11.0 RECOMMANDATIONS

- 11.1 Comité administratif du 17 février 2014
 - 11.1.1 MRC de Matawinie et UPA-Coaticook – Appui aux municipalités rurales – Caisses populaires
 - 11.1.2 MRC de Pontiac – Installation officielle d'un centre d'examen pour les pompiers
- 11.2 Comité de sécurité publique du 19 février 2014
 - 11.2.1 Directeur du poste de Coaticook – Consultation du CSP – Désignation

12.0 CORRESPONDANCE

- 12.1 Extrait du «Registre de Correspondance»
- 12.2 Syndicat local de l'UPA de Coaticook – Verglas 2013

13.0 RAPPORTS

- 13.1 Préfet
- 13.2 Délégations et porteurs de dossier
- 13.3 Directeur général et Équipe de la MRC
- 13.4 Autres informations et/ou rapports
 - 13.4.1 Défi 5-30
 - 13.4.2 Bulletin Contact – FQM
 - 13.4.3 Politique de sécurité civile 2014-2024 – Position de la FQM
 - 13.4.4 CLD de la MRC de Coaticook

14.0 RETOUR SUR LA SESSION

15.0 CLÔTURE DE LA SESSION

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h50 par le préfet, Monsieur Jacques Madore qui souhaite la bienvenue aux membres du conseil de la MRC. Le directeur général Dominick Faucher est présent. Nancy Bilodeau, secrétaire-trésorière adjointe, fait fonction de secrétaire.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.

CM2014-02-51

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*, le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX



CM2014-02-52

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

4.1 APPROBATION DE LA SESSION ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2014

ATTENDU l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'ordre du jour du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session ordinaire du 15 janvier 2014 et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 15 janvier 2014, comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

4.2.1 RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE ADMINISTRATIF



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

4.2.1.1 ÉTAT DU DOSSIER

Les plans ont été revus par la firme d'architecte et déposés à la Ville de Coaticook, pour recommandation du Comité consultatif d'urbanisme au Conseil de la Ville de Coaticook compte tenu de la réglementation applicable au secteur patrimonial. Le CCU a recommandé favorablement à la Ville de Coaticook les modifications. La Ville de Coaticook aux termes de la résolution 14-02-32331 a autorisé les travaux projetés. Deux fausses fenêtres seront toutefois ajoutées à la cage d'escalier. Le remplacement du système de chauffage devrait être des travaux distincts de l'appel d'offres. Les travaux devraient débuter au printemps suite aux appels d'offres requis qui devraient être publiés en mars.

CM2014-02-53

4.2.1.2 GESTION CONTRACTUELLE – APPEL D'OFFRES

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2013-06-205, le conseil de la MRC de Coaticook a résolu de procéder à l'exécution de travaux de réaménagement et de réfection de son centre administratif afin d'améliorer l'accessibilité et la sécurité de celui-ci pour la MRC, ses employés et usagers ;

ATTENDU que le règlement d'emprunt à cet effet a obtenu l'approbation du ministre le 30 octobre 2013 ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook a adopté le 22 novembre 2010 une politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) ;

ATTENDU que cette politique a pour but d'assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que la transparence, l'équité et la saine gestion sont les principes qui doivent guider le processus d'octroi des contrats ;

ATTENDU qu'un responsable en octroi de contrat doit être nommé, pour chaque appel d'offres, afin de pouvoir fournir les informations administratives et techniques concernant toute procédure d'appel d'offres aux soumissionnaires potentiels ;

ATTENDU que suite à l'évaluation sommaire pour ce type de contrat et suivant les règles d'adjudication, la MRC doit procéder par un appel d'offres public ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU

- < d'amorcer le processus d'appel d'offres pour des travaux de réaménagement et de réfection du centre administratif de la MRC, selon les règles d'adjudication prescrites aux articles 935 et suivants du *Code municipal* ;
- < de confier le mandat à la greffière de procéder à l'appel d'offres par le biais du Se@o pour les travaux de réaménagement et de réfection de son centre administratif ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- < de confier le mandat à la greffière de procéder à l'appel d'offres par invitation pour les travaux de retrait de la chaudière existante et le remplacement du mode de chauffage ;
- < de nommer la greffière et secrétaire-trésorière adjointe responsable de l'octroi de contrat, pour ces appels d'offres, afin de pouvoir fournir les informations administratives et techniques concernant toute procédure d'appel d'offres aux soumissionnaires potentiels.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

4.2.2 EXERCICE DE PLANIFICATION D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE EN FONCTION DU POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC DE COATICOOK

Le rapport final fut déposé dans le cadre de l'exercice de planification d'aménagement du territoire en fonction du potentiel de développement économique. Le directeur général rappelle que la soirée de réflexion se tiendra le 27 février à 18h45 au Club de golf de Coaticook. Cette soirée devrait permettre de présenter également les conclusions du Portrait et Plan d'action visant la diversification économique, l'exploitation durable et la mise en valeur de la forêt privée sur le territoire de la MRC de Coaticook.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

4.2.3 ÉLABORATION D'UN PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL)

L'élaboration du plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) vise à optimiser les investissements à réaliser sur le réseau local par une priorisation des travaux d'infrastructures. L'état de la situation (rapport 1) est maintenant complété. Le ministère des Transports a alloué un délai supplémentaire de 4 mois à la MRC pour la réalisation du PIIRL, toutefois le plan travail du soumissionnaire retenu avait été présenté au MTQ et allait au-delà du 26 septembre 2014. La résolution CM2013-05-179 demandait un 18 mois supplémentaire.

4.2.4 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU RUISSEAU PRATT

4.2.4.1 ÉTAT DU DOSSIER

Roche Ltée Groupe-conseil étant le consultant retenu aux termes du processus d'appel d'offres pour des services professionnels pour des travaux d'aménagement dans le ruisseau Pratt. Ceux-ci ont estimé les coûts de 2 options possibles impliquant la reconstruction des murs de soutènement et d'un revêtement de protection en pierre sur certains lots ainsi que la reconstruction de la passerelle. Une rencontre avec les autorités de la Ville de Coaticook est prévue dans les prochains jours afin de déterminer l'option privilégiée.

CM2014-02-54

4.2.4.2 DEMANDES DE LA VILLE DE COATICOOK

ATTENDU qu'en vertu de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1), la MRC de Coaticook a l'obligation de réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens ;

ATTENDU que la Ville de Coaticook a constaté la présence d'obstruction qui menace la sécurité des personnes et des biens le long de la portion urbaine du ruisseau Pratt et qu'elle a informé la MRC, conformément à la *Loi sur les compétences municipales* et les outils réglementaires et de gestion dont la MRC dispose ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook, de concert avec la Ville de Coaticook a entamé une démarche d'aménagement de cours d'eau en vertu de l'article 105 de la Loi, pour la section du ruisseau Pratt s'étendant du pont de la rue Baldwin à l'embouchure de la rivière Coaticook, conformément à la *Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC de Coaticook* ;

ATTENDU que dans le cadre de cette démarche, une étude d'avant-projet a été réalisée par la firme d'ingénieur Roche dans laquelle des travaux d'aménagement de cours d'eau ont été identifiés et priorisés en fonction du risque d'effondrement ou de dégradation des ouvrages pouvant mettre en péril le libre écoulement de l'eau ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la priorisation a été établie de la façon suivante :

- Priorité 1 : Intervention devant être réalisée d'ici un (1) an ;
- Priorité 2 : Intervention devant être réalisée d'ici cinq (5) ans ;
- Priorité 3 : Intervention devant être réalisée d'ici dix (10) ans ;

ATTENDU que les travaux d'aménagement caractérisés de priorité 1 se doivent d'être réalisés rapidement puisqu'ils sont susceptibles de nuire au libre écoulement de l'eau dans un avenir rapproché ;

ATTENDU que les autres travaux d'aménagement caractérisés de priorité 2 et 3 pourront être planifiés et réalisés au cours des prochaines années, afin de ne pas nuire au libre écoulement de l'eau, bien que présentement il n'y a pas d'indication d'obstruction menaçant la sécurité des personnes ou des biens ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 14-01-32297, la Ville de Coaticook demande à la MRC d'exécuter les travaux d'aménagement de priorité 1 aux termes de l'étude d'avant-projet réalisée par la firme d'ingénieur Roche, compte tenu du risque d'effondrement ou de dégradation des ouvrages pouvant mettre en péril le libre écoulement de l'eau ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook a adopté le 22 novembre 2010 une politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) ;

ATTENDU que cette politique a pour but d'assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que la transparence, l'équité et la saine gestion sont les principes qui doivent guider le processus d'octroi des contrats ;

ATTENDU qu'un responsable en octroi de contrat doit être nommé, pour chaque appel d'offres, afin de pouvoir fournir les informations administratives et techniques concernant toute procédure d'appel d'offres aux soumissionnaires potentiels ;

ATTENDU que suite à l'évaluation sommaire pour ce type de contrat et suivant les règles d'adjudication, la MRC doit procéder par un appel d'offres public ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- < d'amorcer le processus d'appel d'offres pour les travaux d'aménagement de cours d'eau pour la section du ruisseau Pratt s'étendant du pont de la rue Baldwin à l'embouchure de la rivière Coaticook selon les règles d'adjudication prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du *Code municipal* ;
- < de confier le mandat à la greffière de procéder à l'appel d'offres par le biais du Se@o ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

< de nommer la greffière et secrétaire-trésorière adjointe responsable de l'octroi de contrat, pour cet appel d'offres, afin de pouvoir fournir les informations administratives et techniques concernant toute procédure d'appel d'offres aux soumissionnaires potentiels.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-02-55

4.2.4.3 FACTURATION

ATTENDU qu'en vertu de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1), la MRC de Coaticook a l'obligation de réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens ;

ATTENDU que la Ville de Coaticook a constaté la présence d'obstruction qui menace la sécurité des personnes et des biens le long de la portion urbaine du ruisseau Pratt et qu'elle a informé la MRC, conformément à la *Loi sur les compétences municipales* et les outils réglementaires et de gestion dont la MRC dispose ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2013-03-135, le conseil de la MRC a amorcé le processus d'appel d'offres selon les règles d'adjudication prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du *Code municipal* ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2013-06-209, le conseil de la MRC a adjugé le mandat de services professionnels dans le cadre des travaux d'aménagement du ruisseau Pratt dans sa partie urbaine, et ce, au fournisseur ayant obtenu le meilleur pointage final après l'application de la formule, soit Roche Ltée, Groupe-conseil ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU

- < de facturer à la Ville de Coaticook le plein montant net des honoraires versés à Roche Ltée, Groupe-conseil pour les services professionnels dans le cadre des travaux d'aménagement du ruisseau Pratt conformément à l'offre acceptée aux termes de la résolution CM2013-06-209 ;
- < d'autoriser l'utilisation des revenus supplémentaires générés par la catégorie de fonctions «*Aménagement, recouvrement municipalités*» aux dépenses de la même catégorie de fonctions, et ce, jusqu'à concurrence desdits revenus supplémentaires ;
- < de requérir de la trésorerie les écritures comptables requises afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

5.0 TRÉSORERIE

5.1 PAIEMENT DES COMPTES



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.1.1 COMPTES PAYÉS

La secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes d'un montant total de 434 412,08 \$ payés au 19 février 2014 conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2014-02-56

5.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 59 023,42 \$ comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 59 023,42 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

La secrétaire-trésorière adjointe dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2014, pour le mois de janvier, comme ici au long reproduit.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2014-02-57

5.3 PROGRAMME CHANGEZ D’AIR – FACTURATION 2013

ATTENDU qu’aux termes des prévisions budgétaires 2013, la MRC de Coaticook a adhéré au Programme Changez d’air de l’Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) ;

ATTENDU qu’une partie de l’incitatif versé aux participants pour remplacer leur poêle à bois est à la charge des municipalités ;

ATTENDU que pour la programmation 2013, un maximum de 20 contributions de 100 \$ chacune pourra être remboursée ;

ATTENDU que le conseil prend en compte une facturation de l’AQLPA (M1412 et M1493) à cet effet et en fait sienne comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU

- < de facturer aux municipalités locales concernées le plein montant de la part locale de l’incitatif versé à leurs citoyens ;
- < d’autoriser l’utilisation des revenus supplémentaires générés par la catégorie de fonctions «Aménagement, recouvrement des municipalités» aux dépenses de la même catégorie de fonctions et ce, jusqu’à concurrence desdits revenus supplémentaires ;
- < d’affecter et d’engager le crédit de 300 \$ dans la catégorie de fonctions «Aménagement» au paiement de la facture précitée ;
- < de requérir de la trésorerie les écritures comptables requises afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-02-58

5.4 AMÉLIORATION DE L'HABITAT – AUTORISATION À DÉBOURSER

ATTENDU que suite à la révision des processus et la décentralisation des activités de livraison des programmes de la Société d'habitation du Québec, la MRC de Coaticook, comme partenaire a maintenant une plus grande autonomie et plus de responsabilités ;

ATTENDU que le dossier P-1138524 dans le cadre du programme d'Adaptation de domicile offert par la Société d'habitation du Québec fut analysé et jugé admissible ;

ATTENDU que la MRC verse maintenant elle-même les montants de subvention aux bénéficiaires et entrepreneurs ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Sébastien Desgagnés
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU d'autoriser le paiement des montants de subvention dans le dossier précité du programme d'Adaptation de domicile offert par la Société d'habitation du Québec de même que les honoraires de l'inspecteur, Monsieur Pierre Laliberté dans ce dossier.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2014-02-59

5.5 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES ET AFFECTATION DE REVENUS

ATTENDU que des revenus supplémentaires d'un montant de 12 912,86 \$ seront disponibles au niveau de la catégorie de fonctions «*Aménagement, Gravières et sablières*» pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013 ;

ATTENDU que des revenus supplémentaires d'un montant de 3 440,50 \$ seront disponibles au niveau de la catégorie de fonctions «*Aménagement, MADA*» pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013 ;

ATTENDU que des revenus supplémentaires d'un montant de 972,65 \$ seront disponibles au niveau de la catégorie de fonctions «*Aménagement, Démographie*» pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013 ;

ATTENDU que des revenus supplémentaires d'un montant de 25 013,66 \$ seront disponibles au niveau de la catégorie de fonctions «*Aménagement, SHQ*» pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013 ;

ATTENDU que des revenus supplémentaires d'un montant de 1 862,20 \$ seront disponibles au niveau de la catégorie de fonctions «*Plans et règlements*» pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013 ;

ATTENDU que des revenus supplémentaires d'un montant de 36 281,08 \$ seront disponibles au niveau de la catégorie de fonctions «*Vente pour taxes*» pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013 ;

ATTENDU que des revenus supplémentaires d'un montant de 7 076,64 \$ seront disponibles au niveau de la catégorie de fonctions «*Inspection bâtiment et environnement*» pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Richard Belleville

IL EST RÉSOLU

< d'autoriser l'utilisation des revenus supplémentaires disponibles dans la catégorie de fonctions «*Aménagement*» jusqu'à concurrence dudit montant de 42 339,67 \$, de la façon suivante :

			<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
Revenus	Gravières et sablières	01 24901 000	12 912,86 \$	
Transport & voirie	Gravières et sablières	02 32001 959		12 912,86 \$
Re : Entente de gestion des redevances des exploitants de gravières et sablières				
Revenus	MADA - Subvention	01 38159 101	3 440,50 \$	
Santé et bien-être - Démographie	Services professionnels - MADA	02 59001 419		2 840,50 \$
Santé et bien-être - Démographie	Autres organismes	02 59002 970		600,00 \$
			<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Re : Subvention MADA supérieure au montant budgété

Revenus	Partenaires – Fête de la famille	01 23450 100	972,65 \$	
Santé et bien-être - Démographie	Services professionnels - Fête	02 59001 410		585,91 \$
Santé et bien-être - Démographie	Fournitures - Fête	02 59001 670		386,74 \$

Re : Don de Desjardins pour la Fête régionale de la famille non budgété

Revenus	SHQ - PRU	01 38163 101	6 000,00 \$	
Revenus	SHQ - PAD	01 38163 102	10 009,11 \$	
Revenus	SHQ - Gestion	01 38163 103	9 004,55 \$	
Aménagement - autres dépenses	SHQ – Frais de gestion	02 63901 410		9 004,55 \$
Aménagement - autres dépenses	SHQ – Subventions aux particuliers	02 63901 996		16 009,11 \$

< d'autoriser l'utilisation des revenus supplémentaires disponibles dans la catégorie de fonctions «Plans et règlements» jusqu'à concurrence dudit montant de 1 862,20 \$, de la façon suivante :

Re : Programmes d'Amélioration de l'Habitat de la Société d'habitation du Québec

			<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
Revenus	Recouvrement municipalités	01 23112 200	1 862,20 \$	
Aménagement	Services professionnels	02 61006 341		1 862,20 \$

< d'autoriser l'utilisation des revenus supplémentaires disponibles dans la catégorie de fonctions «Vente pour taxes» jusqu'à concurrence dudit montant de 36 281,08 \$, de la façon suivante :

Re : Recouvrement des avis publics des municipalités

			<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
Revenus	Ventes pour taxes	01 23110 220	36 281,08 \$	
Administration générale	Services techniques	02 19004 429		36 281,08 \$

< d'autoriser l'utilisation des revenus supplémentaires disponibles dans la catégorie de fonctions «Inspection bâtiment et environnement» jusqu'à concurrence dudit montant de 7 076,64 \$, de la façon suivante :

			<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
Revenus	Services rendus	01 23162 000	7 076,64 \$	
Administration générale	Formation	02 16015 454		1 291,41 \$
Aménagement	Rémunération	02 61015 140		4 590,46 \$
Aménagement	Cotisation de l'employeur	02 61015 200		104,19 \$
Aménagement	Déplacement	02 61015 310		1 090,58 \$



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

< de requérir de la trésorerie les écritures comptables requises afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-02-60

5.6 PROJET R2 – CJE DE LA MRC DE COATICOOK

ATTENDU que le Carrefour Jeunesse Emploi (CJE) de la MRC de Coaticook sollicite l'appui de la MRC de Coaticook afin d'obtenir de l'aide financière pour son projet «Dans Coaticook, on t'accompagne vers un futur prometteur!» ;

ATTENDU que les objectifs du projet sont les suivants :

- Rejoindre les jeunes du territoire de la MRC qui ont quitté l'école sans diplôme ni qualification (environ 75 jeunes) ;
- Avoir un premier contact téléphonique entre l'intervenant du CJE et le jeune, afin de l'amener à faire une réflexion sur sa situation depuis qu'il a quitté l'école et lui offrir la possibilité d'une rencontre ;
- Offrir, pour ceux qui le désirent, un accompagnement soutenu dans cette réflexion (face à un développement personnel, psychologique, d'orientation scolaire, etc.) et les guider vers un retour éventuel aux études, dans un programme de leur choix ;
- Assurer le suivi des élèves identifiés à haut risque de décrocher à l'an 1 (35 jeunes) en leur offrant des services personnalisés, en vue d'obtenir un diplôme ;

ATTENDU que plusieurs jeunes de la MRC de Coaticook ont quitté le milieu scolaire sans avoir obtenu un diplôme ou une qualification ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le «Portrait de l'éducation en Estrie 2012-2013 – MRC de Coaticook», il est mentionné que 65 % des emplois de la MRC demandent peu ou moins de scolarisation, les jeunes ont donc la possibilité de trouver de l'emploi, mais ils sont confinés dans des emplois moins bien rémunérés et ils sont souvent les premiers à être mis à pied par leurs employeurs ;

ATTENDU que le projet du CJE est présenté à la Table estrienne de concertation interordres en éducation dans le cadre de R² (Réunir Réussir, agir ensemble pour la réussite éducative en Estrie) ;

ATTENDU que le coût total du projet est de 41 220 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU

- < d'appuyer les démarches de Carrefour Jeunesse Emploi (CJE) de la MRC de Coaticook visant l'obtention d'un soutien financier de la Table estrienne de concertation interordres en éducation dans le cadre de R² pour son projet Dans Coaticook, on t'accompagne vers un futur prometteur! » ;
- < d'appuyer financièrement ledit projet avec une contribution de 2 500 \$;
- < d'affecter et d'engager le crédit de 2 500 \$ dans la catégorie de fonctions «Aménagement, Santé & Bien-être, Démographie, Autres organismes» au paiement de l'aide financière précitée ;
- < de requérir de la trésorerie le paiement de l'aide financière, suite à la confirmation que le projet est accepté par les Partenaires pour la réussite éducative en Estrie ;
- < de transmettre une copie de la présente résolution à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-02-61

5.7 NETTOYEUR COATICOOK – BAIL DU 386, RUE SAINT-EDMOND

ATTENDU que le locataire du 386, rue Saint-Edmond est en retard de paiement de son loyer ;

ATTENDU qu'en date du 12 février 2014, un montant de 7 969,80 \$ est dû à la MRC ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 11.2 du bail en vigueur «*Si le locataire est en retard de paiement équivalent à 3 mois de loyer, le locateur aura le droit de résilier le présent bail après avoir envoyé par écrit au locataire un avis de défaut, mentionnant son droit de résilier le présent bail « ipso-facto », sans autres formalités.*» ;

ATTENDU que le bail se termine le 31 mai 2015 ;

ATTENDU que le locataire a réitéré son souhait d'être propriétaire du bâtiment ;

ATTENDU qu'il prétend qu'il pourrait ainsi plus facilement trouver du financement ;

ATTENDU que les élus avaient étudié sa demande lors de la dernière journée de réflexion des élus en septembre ;

ATTENDU qu'ils ne souhaitaient pas vendre à ce moment ;

ATTENDU que le conseil pourrait de nouveau étudier le dossier ;

ATTENDU que le conseil souhaite toutefois que le locataire régularise sa situation dans les meilleurs délais ;

ATTENDU qu'il pourrait peut-être être éligible à une aide financière de la SADC ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU de faire parvenir un avis au locataire du 386, rue Saint-Edmond, lui signifiant son retard et l'enjoignant à régulariser sa situation dans les plus brefs délais tout en l'invitant à s'adresser à la SADC pour de l'aide financière.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

6.0 AMÉNAGEMENT -DÉVELOPPEMENT -ENVIRONNEMENT

6.1 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT - SUIVI

Le directeur général informe le conseil que l'équipe du CLD se chargera de l'écriture des chapitres sur le commerce, l'industrie et le tourisme. L'équipe de la MRC travaille présentement sur la biodiversité et les périmètres urbains.

CM2014-02-62

6.2 DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE COATICOOK SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 6-23.31

ATTENDU que le conseil prend en compte le document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités locales, suite à l'entrée en vigueur de la modification 6-23.31 au schéma d'aménagement révisé et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU d'adopter le document indiquant la nature des modifications du schéma d'aménagement révisé tel que pris en compte par ce conseil, soit :



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

«DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE COATICOOK À LA SUITE DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO. 6-23.31

En vertu du deuxième alinéa de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), lors de l'adoption d'un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement, le conseil de la MRC doit adopter un document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à sa réglementation d'urbanisme, advenant la modification du schéma d'aménagement.

Suite à l'entrée en vigueur du règlement n° 6-23.31 modifiant le schéma d'aménagement révisé, la Ville de Coaticook devra modifier sa réglementation d'urbanisme afin de prendre en compte les zones de contraintes naturelles de la rivière Coaticook, telles que définies par le Programme de détermination des cotes de crues (PDCC 05-001).

Les autres municipalités de la MRC de Coaticook ne sont pas affectées par cette modification.»

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

**6.3 GESTION CONTRACTUELLE - AUTORISATION À
SIGNATURE - CONTRATS DE SERVICES
PROFESSIONNELS**



CM2014-02-63

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.3.1 ENTRETIEN DU RÉSEAU GÉODÉSIQUE

ATTENDU que le contrat concernant l'inspection et l'entretien du réseau géodésique sera échu le 30 avril 2014 ;

ATTENDU que Services d'inspection et maintenance de repères géodésiques propose un contrat d'inspection et d'entretien sensiblement au même prix que les années précédentes ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le projet de contrat du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2016 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU

- < d'autoriser la signature du contrat d'inspection et d'entretien du réseau géodésique, tel que proposé par Services d'inspection et maintenance de repères géodésiques ;
- < d'affecter et d'engager le crédit d'un montant de 16 652,88 \$ (ou de 24 paiements mensuels de 693,87 \$) avant toutes taxes dans la catégorie de fonctions «Aménagement» ;
- < de requérir de la trésorerie, le paiement des honoraires mensuels.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2014-02-64

6.3.2 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU que le contrat avec Monique Clément pour la gestion du dossier des matières résiduelles est échu depuis le 31 décembre 2013 ;

ATTENDU que celle-ci propose ses services professionnels pour une banque de temps de 600 heures au taux horaire de 34,50 \$ toutes taxes en sus ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le projet de contrat pour l'année 2014 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- < d'autoriser la signature du contrat avec Madame Monique Clément pour la gestion du dossier des matières résiduelles, tel que proposé ;
- < d'affecter et d'engager le crédit d'un montant de 20 700 \$ avant toutes taxes dans la catégorie de fonctions «Hygiène du milieu» pour ses honoraires ;
- < de requérir de la trésorerie, le paiement sur présentation des honoraires à cet effet ;
- < de requérir également de la trésorerie, le paiement des frais de déplacement et de cotisation au fonds social des employés, sur présentation des pièces justificatives à cet effet.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.4 RAPPORT ANNUEL DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - 2013

La secrétaire dépose la version préliminaire du bilan annuel de gestion des matières résiduelles pour l'année 2013. Un portrait détaillé de chacune des municipalités sera acheminé au cours des prochaines semaines à l'intention des conseils locaux.

CM2014-02-65

6.5 DEMANDE D'AVIS D'OPPORTUNITÉ - RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 29-175 (2014) DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 8 930 651 \$ POUR LA RECONSTRUCTION DU RÉSERVOIR CUTTING ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 29-151 (2012) DE LA VILLE DE COATICOOK

ATTENDU que conformément à l'article 46 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics doit être transmis à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour avis sur le règlement, compte tenu des objectifs du schéma d'aménagement de la MRC ;

ATTENDU que la Ville de Coaticook a adopté le 10 février 2014 le «*Règlement d'emprunt n° 29-175 décrétant une dépense de 8 930 651 \$ pour la reconstruction du réservoir Cutting et abrogeant le règlement 29-151 (2012)*» ;

ATTENDU la recommandation du service de l'aménagement à l'effet que la demande ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement ni aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Coaticook ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU de considérer opportun le «*Règlement d'emprunt n° 29-175 décrétant une dépense de 8 930 651 \$ pour la reconstruction du réservoir Cutting et abrogeant le règlement 29-151 (2012)*» de la Ville de Coaticook, compte tenu des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC et en conséquence, le comité administratif de la MRC de Coaticook requiert de la secrétaire-trésorière adjointe l'émission d'un certificat d'opportunité signé en date du 19 février 2014, quant audit règlement.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-02-66

6.6 COMITÉS – LIEN CCFP/CCA/CGE POUR LE SECTEUR «FORÊT»

ATTENDU qu'un membre du Comité consultatif de la forêt privé (CCFP) siège également sur le Comité de gestion de l'eau (CGE) et sur le Comité consultatif agricole pour faire le lien entre les divers comités et faire valoir les intérêts et préoccupations des membres de son comité sur des questions multidisciplinaires ;

ATTENDU qu'un membre du Comité consultatif agricole (CCA) siège également sur le Comité de gestion de l'eau (CGE) et sur le Comité consultatif de la forêt privée (CCFP) pour les mêmes raisons ;

ATTENDU que la personne désignée pour représenter le CCFP sur les autres comités était Monsieur Yvon Desrosiers de l'AFA des Sommets ;

ATTENDU que celui-ci fut remplacé par Michel Raymond de l'AFA des Sommets au sein du CCFP ;

ATTENDU qu'il y a lieu de désigner quelqu'un du CCFP pour faire le lien entre avec le CGE et le CCA, selon leur disponibilité et leur intérêt ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Richard Belleville

IL EST RÉSOLU de désigner Madame Sonia Montminy à titre de représentante du Comité consultatif de la forêt privée (CCFP) au sein du Comité consultatif agricole (CCA) et Monsieur Peter Kilburn à titre de représentant du Comité consultatif de la forêt privée (CCFP) au sein du Comité de gestion de l'eau (CGE) pour faire le lien entre les divers comités.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-02-67

**6.7 PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES -
RÉSOLUTION DE DÉMARRAGE**

ATTENDU qu'en vertu de l'article 53.11 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2), la MRC doit adopter une résolution au moment du démarrage du processus de révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) ;

ATTENDU que le PGMR de la MRC de Coaticook est en vigueur depuis le 4 mai 2004 ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 53.23 de la loi, la MRC doit procéder à la révision de son PGMR ;

ATTENDU que l'article 53.11 de la loi précise que le processus d'élaboration du PGMR débute par l'adoption d'une résolution par le conseil de la MRC ;

ATTENDU que le conseil de la MRC, a adopté lors de la session ordinaire tenue le 18 février 2009, la résolution CM2009-02-64 en vertu de l'article 53.11 de la *Loi* afin d'entreprendre formellement le processus de révision du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que la version finale des lignes directrices gouvernementales pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles n'est connue que depuis juillet ;

ATTENDU que la procédure pour la révision du PGMR fut simplifiée mais les objectifs à rencontrer demeurent les mêmes ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bertrand Lamoureux

APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU d'amorcer le processus d'élaboration du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Coaticook, conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* et de transmettre la présente résolution au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, aux MRC environnantes ainsi qu'aux municipalités desservies par une installation d'élimination située sur le territoire du Plan.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

7.0 AVIS DE MOTION

Rien à signaler.

8.0 RÈGLEMENTS

CM2014-02-68

8.1 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-23 CONCERNANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook peut modifier son schéma d'aménagement suivant le processus établi par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1)* ;

ATTENDU qu'un tel processus commence par l'adoption d'un projet de règlement et en spécifiant la fonction de la commission d'aménagement, l'endroit et l'heure d'au moins une assemblée de consultation sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU qu'un avis public à cet effet fut affiché et publié dans le journal local ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 15 janvier 2014 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'une assemblée de consultation publique a eu lieu le 17 février 2014 et que personne ne s'est objecté ;

ATTENDU que le présent règlement fut remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de l'assemblée du 15 janvier 2014 ;

ATTENDU que ce projet de règlement a pour but d'intégrer les résultats du programme de détermination des cotes de crues de récurrence de 20 ans et de 100 ans de la rivière Coaticook à Coaticook tel que souhaité par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) en mai 2012 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Sébastien Desgagnés

IL EST RÉSOLU

- < d'adopter le règlement numéro 6-23.31 modifiant le règlement numéro 6-23 concernant le schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la MRC de Coaticook, comme ici au long reproduit et tel que présenté ;
- < d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 6-23.31 et en conséquence, signé par le préfet et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

9.0 AUTRES AFFAIRES



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2014-02-69

9.1 PLAN DE TRAVAIL 2014 – ÉQUIPE MRC

ATTENDU que le conseil prend en compte le plan de travail 2014 pour l'ensemble des professionnels de la MRC de Coaticook ainsi que de la direction générale et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Sébastien Desgagnés

IL EST RÉSOLU d'entériner le plan de travail 2014 tel que déposé et présenté.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

9.2 DIVERSIFICATION ET DÉVELOPPEMENT

CM2014-02-70

9.2.1 FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉS, VOLET I A IV – RAPPORT ANNUEL

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2007-11-345 la MRC de Coaticook a signé un contrat de diversification et de développement avec le ministère des Affaires municipales et des Régions et de l'Occupation du territoire qui se veut un soutien à la diversification économique et au développement du territoire dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le rapport annuel d'activités pour les volets I, II, III et IV de l'année financière 2013-2014 du plan de diversification et de développement et en fait sien comme ici au long reproduit ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU d'entériner le rapport annuel d'activités de l'année 2013-2014 du plan de diversification et de développement tel que déposé et d'en faire parvenir une copie au ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire ainsi qu'au ministère des Finances et de l'Économie et à Emploi-Québec à titre de partenaires.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-02-71

9.2.2 MISE A JOUR 2014

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2007-11-345 la MRC de Coaticook a signé un contrat de diversification et de développement avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui se veut un soutien à la diversification économique et au développement du territoire dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté ;

ATTENDU qu'un plan de diversification et de développement avait alors été déposé ;

ATTENDU que chacune des municipalités suivantes, sont maintenant admissibles, soient : Barnston-Ouest, Coaticook, Compton, Dixville, East Hereford, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, Sainte-Edwidge-de-Clifton et Waterville ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la mise à jour annuelle dudit plan de diversification et de développement et en fait sienne comme ici au long reproduite ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU d'accepter et d'approuver la mise à jour annuelle du plan de diversification et de développement de la MRC de Coaticook et d'en faire parvenir une copie au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi qu'au ministère des Finances et de l'Économie et à Emploi-Québec à titre de partenaires.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

9.3 CULTURE

CM2014-02-72

9.3.1 ENTENTE CIBLÉE – VILLES ET VILLAGES D'ART ET DE PATRIMOINE (VVAP) – RAPPORT ANNUEL 2013 (REDDITION DE COMPTE)

ATTENDU que le programme d'aide financière Aide aux initiatives de partenariat – entente ciblée Villes et villages d'art et de patrimoine du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine vise à développer et promouvoir les ressources culturelles du milieu dans une optique de développement culturel territorial ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2011-04-128, la MRC a signé une convention avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour le programme d'aide financière Aide aux initiatives de partenariat – entente ciblée Villes et villages d'art et de patrimoine pour une durée de 3 ans à raison de 10 000 \$ par année ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le conseil prend en compte le rapport annuel et évaluation du plan d'action pour la troisième année et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par le conseiller régional Bertrand Lamoureux

IL EST RÉSOLU

- < d'approuver la reddition de compte de l'an 3 du *programme d'aide financière Aide aux initiatives de partenariat – entente ciblée Villes et villages d'art et de patrimoine* consistant en le rapport annuel 2013 et l'évaluation du plan d'action, tels que présentés ;
- < d'autoriser la direction générale à transmettre lesdits documents au ministère au nom de la MRC de Coaticook ;
- < de faire parvenir également une copie de la présente résolution au ministère.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-02-73

**9.3.2 ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL
(MINISTÈRE DE LA CULTURE) – REDDITION DE
COMPTE**

ATTENDU que la MRC a signé une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et a reçu une aide financière afin de réaliser certaines actions liées aux orientations, axes et objectifs de l'entente ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la MRC devait soumettre au ministère une fiche-synthèse à titre de bilan et de reddition de comptes ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la reddition de compte au ministère, pour l'année 2013 et en fait sienne comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- < d'approuver la reddition de compte pour l'année 2013 telle que présentée dans le cadre de l'entente de développement culturel 2012-2014 avec le ministère de la Culture et des Communications ;
- < de faire parvenir une copie de ladite reddition de compte et de la présente résolution audit ministère.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-02-74

9.3.3 ADDENDA À L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL (MINISTÈRE DE LA CULTURE) – REDDITION DE COMPTE

ATTENDU que la MRC a signé une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et a reçu une aide financière afin de réaliser certaines actions liées aux orientations, axes et objectifs de l'entente ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le ministère de la Culture a bonifié l'entente de développement culturel de 5 000 \$ pour l'implication de tiers partenaires pour le personnage de la Voie des pionniers installé au Domaine Ives'Hill de Compton ;

ATTENDU que la MRC devait soumettre au ministère une fiche-synthèse à titre de bilan et de reddition de comptes ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la reddition de compte au ministère, pour l'année 2013 et en fait sienne comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- < d'approuver la reddition de compte pour l'année 2013 telle que présentée dans le cadre de l'addenda à l'entente de développement culturel 2012-2014 avec le ministère de la Culture et des Communications ;
- < de faire parvenir une copie de ladite reddition de compte et de la présente résolution audit ministère.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2014-02-75

**9.3.4 ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL -
TRANSFERT - PROJET DE LA MAISON DES JEUNES DE
COATICOOK**

ATTENDU que la MRC a signé une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour 2011-2014 ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2014-01-41, le conseil de la MRC a appuyé le projet de la Maison des jeunes de Coaticook «Fierté collective» afin que celui se réalise dans les meilleurs délais ;

ATTENDU que le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pourrait permettre un transfert de 8 000 \$ à l'objectif 1 et ainsi soutenir un projet culturel jeunesse, qui fait également partie des priorités de l'entente de développement culturel ;

ATTENDU que l'objectif 1 de l'entente de développement culturel 2011-2014 vise à favoriser l'émergence de projets de loisir culturel en lien avec les jeunes 0-35 ans ;

ATTENDU que le solde disponible pour le fonds d'urgence pour le patrimoine religieux serait donc de 11 805 \$ pour l'an 3 de l'entente ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU

- < d'approuver la modification souhaitée de l'objectif 1 de l'entente de développement culturel 2011-2014 visant à favoriser la réalisation de projets de loisir culturel en lien avec les jeunes 0-35 ans et plus spécifiquement le projet «Fierté collective» de la Maison des jeunes de Coaticook;
- < d'autoriser la direction générale à signer un addenda à l'entente de développement culturel, à cet effet ;
- < de transmettre une copie de la présente résolution au ministère.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-02-76

9.4 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX MRC - RAPPORT 2013

ATTENDU que la MRC de Coaticook participe au *Programme d'aide financière aux MRC* ;

ATTENDU qu'un rapport des activités réalisées en matière d'aménagement intégré et de développement durable doit être produit ;

ATTENDU que ce bilan indique l'état d'avancement et de réalisation des attentes ;

ATTENDU que le conseil de la MRC prend en compte le bilan pour l'exercice financier 2013 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- < d'adopter le bilan tel que présenté par la direction générale pour l'exercice financier 2013 dans le cadre du *Programme d'aide financière aux MRC* ;
- < de le transmettre à la direction régionale de l'Estrie du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin de recevoir ladite aide financière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-02-77

9.5 ACTE DE CESSION À LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON – ADJUDICATION DES LOTS 1 804 445, 1 803 607 ET 2 354 928 DU CADASTRE DU QUÉBEC DANS LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHERBROOKE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON

ATTENDU la demande du conseiller juridique de la Municipalité de Compton à l'effet de lui céder trois (3) immeubles qui lui furent adjugés lors des procédures pour défaut de paiement des taxes en 2012, soit les lots 1 804 445, 1 803 607 et 2 354 928 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton, sans bâtisse dessus construite, ni circonstances ou dépendance et sans numéro civique ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte un projet de cession préparé par Me Luc Custeau, notaire et en fait sien, comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU

- < d'approuver le projet de cession des immeubles à la Municipalité de Compton, tel que décrit à la présente ;
- < d'autoriser le préfet et la secrétaire-trésorière adjointe à le signer pour et au nom de la MRC ;
- < de transmettre copie conforme de cette résolution au conseiller juridique de la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-02-78

9.6 STAGIAIRE EN URBANISME

ATTENDU que la direction générale propose de procéder à l'embauche d'une stagiaire en urbanisme pour une période de 8 semaines, afin de soutenir l'urbaniste et ainsi éviter des retards pour les municipalités faisant partie de l'entente d'urbanisme ;

ATTENDU que la personne souhaitée est Madame Camille Gagnon-Tremblay, finissante en technique d'aménagement et urbanisme au Cégep de Jonquière ;

ATTENDU que celle-ci débiterait le 24 mars prochain ;

ATTENDU que la *Politique des conditions de travail du personnel de la MRC de Coaticook* ne s'applique pas ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU

- < d'accepter la venue d'une stagiaire en urbanisme pour une période de 8 semaines au sein de l'équipe de la MRC, soit Madame Camille Gagnon-Tremblay ;
- < de verser à celle-ci en guise d'appréciation, une somme forfaitaire de 2 000 \$ à la fin de son stage ;
- < d'affecter et d'engager le crédit de 2 000 \$ dans la catégorie de fonctions «*Plan & règlement*» au paiement de ce montant forfaitaire ;
- < de requérir de la trésorerie les écritures comptables requises et l'émission d'un chèque afin de donner plein effet à la présente résolution.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

9.7 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ÉLUS

Le directeur général rappelle que l'Assemblée générale des élus se tiendra le 13 mars à 17h00 au Club de golf de Coaticook. Les grands dossiers et les responsabilités de la MRC y seront présentés.

Monsieur Martin Saindon à titre d'employé de la Commission scolaire des Hauts-Cantons et Monsieur Bernard Marion à titre de conjoint d'une employée de la Commission scolaire des Hauts-Cantons soulèvent leur apparence de conflit d'intérêt dans la prochaine question. Toutefois, aucun d'entre eux n'obtiendra de bénéfice ou de privilège dans les discussions que la MRC pourra entreprendre avec la CSHC pour la gestion des plateaux sportifs de l'école secondaire La Frontalière de Coaticook.

CM2014-02-79

9.8. GESTION DES PLATEAUX – GYMNASÉ RÉGIONAL

ATTENDU que la Commission scolaire des Hauts-Cantons souhaite la création d'un organisme contrôlé par le monde municipal régional qui remplacerait Acti-Sport afin d'assurer la gestion des plateaux sportifs de l'école secondaire La Frontalière de Coaticook ;

ATTENDU que l'objectif principal est d'adapter l'offre de services sportive (existants et à venir) aux besoins de la population de la MRC et assurer une meilleure accessibilité de ces services ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'une telle gestion permettrait un développement d'activités ou d'événements à caractère plus régional et un prix équitable pour l'ensemble des citoyens pour l'utilisation des plateaux sportifs ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU

- < de participer au comité de travail avec les autorités de la Commission scolaire afin d'étudier les possibilités de gestion des plateaux sportifs de l'école secondaire La Frontalière de Coaticook ;
- < de désigner Messieurs Bernard Marion, Jacques Madore, Vincent Tanguay ou Bertrand Lamoureux pour accompagner le directeur général, Monsieur Dominick Faucher, dans les discussions avec la CSHC à cet effet.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-02-80

9.9 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES DE LA CSHC

ATTENDU que la secrétaire dépose le projet de plan triennal 2014-2017 de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Hauts-Cantons conformément à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

ATTENDU que le conseil des commissaires a procédé à l'adoption de ce plan lors de sa séance du 28 janvier 2014 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Sébastien Degagnés
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU de prendre acte du plan triennal 2014-2017 de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Hauts-Cantons tel que soumis.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Degagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-02-81

9.10 CONSULTATION SUR L'OFFRE DE SERVICE EN SOUTIEN À LA COMMERCIALISATION POUR LES ENTREPRISES DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE

ATTENDU la démarche coordonnée par le MAPAQ et par la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie pour soutenir les entreprises du secteur bioalimentaire en matière de commercialisation ;

ATTENDU le plan stratégique de développement du secteur bioalimentaire 2012-2017 de la CRÉ de l'Estrie et l'offre de service en commercialisation et en mise en marché ;

ATTENDU les efforts techniques et financiers importants déployés dans les dernières années concernant le développement agroalimentaire par les acteurs de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU le fort dynamisme du secteur agricole et agroalimentaire de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les services opérationnels de la distribution sont actuellement assumés par Saveur des Cantons ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la forte expérience de la région démontre que ces services sont indissociables d'une mise en marché efficace ;

ATTENDU que même avec la mise en place efficace du reste de l'offre de service, si les produits estriens ne se retrouvent pas sur les tablettes de manière régulière et professionnelle, une véritable pénétration du marché s'avère très peu probable ;

ATTENDU que les services opérationnels du service de distribution sont les seules fonctions ayant une possibilité de s'autofinancer à moyen terme et qu'il serait par le fait même opportun de les laisser dans l'offre de service ;

ATTENDU le conseil de la MRC prend en compte l'avis du CLD de la MRC de Coaticook quant à la création d'une nouvelle entité régionale neutre de 2^e ligne et située à Coaticook et en fait sien comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Sébastien Desgagnés

IL EST RÉSOLU d'appuyer la position du CLD de la MRC de Coaticook quant à la création d'une nouvelle entité régionale neutre de 2^e ligne et située à Coaticook pour la mise en marché et distribution des produits du secteur bioalimentaire.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION



CM2014-02-82

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

9.11 DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT – PACTE RURAL (PNR 3) – CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

ATTENDU que la MRC du Haut-Saint-Laurent sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du ministre délégué aux Régions de donner des directives nécessaires afin que les appels de projets en regard au «pacte rural» 2014 se réalisent dans les meilleurs délais, ainsi par exemple, en reportant les mêmes critères d'admissibilités des projets du pacte rural pour l'année de transition 2014 ;

ATTENDU que le ministre délégué aux Régions a mentionné que les modifications apportées à PRN 3 sont mineures ;

ATTENDU que bon nombre d'organisations dépendent de l'aide financière provenant du pacte rural pour réaliser leur projet et dans certains cas pour assurer la viabilité de leur organisme ;

ATTENDU que le courriel de décembre 2013 provenant du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) établit les démarches à suivre et laisse sous-entendre que l'appel de projets pour l'année 2014 sera possiblement très tard durant l'année (au début de l'automne) ;

ATTENDU que les élus de la MRC de Coaticook ont été conviés le 17 février 2014, dans le cadre de la tournée du ministre délégué aux Régions, à venir le rencontrer et discuter de la Politique nationale de la ruralité 2014-2024 et des enjeux prioritaires de la région en lien avec la PNR ;

ATTENDU que le comité administratif a jugé prématuré d'appuyer la MRC du Haut-Saint-Laurent avant de rencontrer le ministre ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU de ne pas appuyer la MRC du Haut-Saint-Laurent dans ses démarches auprès du ministre délégué aux Régions pour que celui-ci donne des directives nécessaires afin que les appels de projets en regard au «pacte rural 2014» se réalisent dans les meilleurs délais, ainsi par exemple, en reportant les mêmes critères d'admissibilités des projets du pacte rural pour l'année de transition 2014, puisque le ministre a indiqué que les directives seraient connues au cours des prochaines semaines.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-02-83

9.12 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLD - MILIEU SOCIO-ÉCONOMIQUE

ATTENDU qu'en vertu des nouveaux règlements du CLD de la MRC de Coaticook, le nombre de mandats consécutifs des membres du conseil d'administration est maintenant limité à 2 mandats de 2 ans ;

ATTENDU que les postes suivants seront en élection, mais que le mandat est renouvelable, soient :

- Michel Belzil, Économie sociale ;
- Donald Massicotte, Coopté ;
- Alain Ouzilleau, Industrie ;

ATTENDU que le poste au niveau de la Culture est également en élection et le mandat de Madame Michèle Lavoie est non renouvelable ;

ATTENDU que les organismes du milieu sont invités à soumettre au CLD le nom de personnes intéressées à œuvrer au sein du conseil d'administration ;

ATTENDU que depuis l'adoption de la loi 34 en 2004, l'assemblée générale du CLD est uniquement constituée des membres du conseil de la MRC de Coaticook et c'est au conseil que revient la responsabilité de nommer les administrateurs du CLD en s'assurant d'une représentativité des jeunes et des femmes ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU de suggérer le nom de Mesdames Gladys Bruun ou Danièle Chouinard au niveau de la Culture pour remplacer Madame Michèle Lavoie au terme de son mandat.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

10.1 PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 17 FÉVRIER 2014

La secrétaire dépose le procès-verbal du Comité administratif du 17 février 2014.

10.2 COMPTE-RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF DE LA FORÊT PRIVÉE DU 18 FÉVRIER 2014

La secrétaire dépose le procès-verbal du Comité consultatif de la forêt privée du 18 février 2014.

10.3 COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 19 FÉVRIER 2014

La secrétaire dépose le compte-rendu du comité de sécurité publique du 19 février 2014.

11.0 RECOMMANDATIONS

11.1 COMITÉ ADMINISTRATIF DU 17 FÉVRIER 2014



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2014-02-84

**11.1.1 MRC DE MATAWINIE ET UPA-COATICOOK – APPUI
AUX MUNICIPALITÉS RURALES – CAISSES
POPULAIRES**

ATTENDU que la MRC de Matawinie sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches visant à dénoncer vigoureusement les pratiques de Desjardins en milieu rural ;

ATTENDU la décision de Desjardins de procéder à plusieurs fermetures de points de services en milieu rural ;

ATTENDU qu'il peut être difficile d'avoir accès à des services bancaires électroniques en milieu rural ;

ATTENDU que cette décision a pour effet de dévitaliser les petites municipalités en les privant de services essentiels ;

ATTENDU que cette décision vient à l'encontre de la philosophie du fondateur du Mouvement Desjardins, à savoir de « contribuer au mieux-être des individus et des collectivités » ;

ATTENDU les impacts sociaux et économiques de cette décision pour les municipalités ;

ATTENDU que le Syndicat local de l'Union des producteurs agricoles (UPA) de Coaticook a également adopté une résolution lors de leur assemblée du 21 janvier dernier dénonçant la fermeture des centres de services à East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde et Sainte-Edwidge-de-Clifton ;

ATTENDU que les fermetures prévues priveront les citoyens d'un important service ;

ATTENDU que l'abolition de services bancaires dans une communauté rurale est un frein au développement agrotouristique et agroalimentaire ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif telle qu'apparaissant au procès-verbal du 17 février 2014 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Sébastien Desgagnés

IL EST RÉSOLU

- < d'appuyer partiellement la MRC de Matawinie et l'UPA de Coaticook dans leurs démarches visant à dénoncer la décision de Desjardins en milieu rural et demandant à la direction de la Caisse Desjardins des Verts Sommets de l'Estrie une rencontre dans les meilleurs délais ;
- < de transmettre la présente résolution aux requérantes.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-02-85

11.1.2 MRC DE PONTIAC – INSTALLATION OFFICIELLE D’UN CENTRE D’EXAMEN POUR LES POMPIERS

ATTENDU que la MRC de Pontiac sollicite l’appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du ministère de la Sécurité publique de financer en partie, la mise en place d’un bâtiment tel que prescrit par les nouvelles normes de l’École Nationale des pompiers ;

ATTENDU les exigences pour la mise en place d’un bâtiment pour les examens de pompier ;

ATTENDU que lors de l’adoption de notre schéma de couverture de risque en incendie, un tel bâtiment n’était pas exigé puisque ce type d’examen pouvait se réaliser dans nos casernes ;

ATTENDU que la MRC de Pontiac avait déjà fait des représentations que nous, tout comme plusieurs autres régions rurales du Québec avons préféré utiliser nos casernes existantes pour réaliser les examens ;

ATTENDU les capacités financières de nos petites collectivités rurales ;

ATTENDU les distances importantes que devront parcourir les pompiers de certaines régions pour leurs examens ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif telle qu’apparaissant au procès-verbal du 17 février 2014 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- < d'appuyer la MRC de Pontiac dans ses démarches auprès du ministère de la Sécurité publique de financer en partie, la mise en place d'un bâtiment tel que prescrit par les nouvelles normes de l'École Nationale des pompiers dans leur région ;
- < de transmettre la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour appui dans ce dossier, ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

11.2 COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 19 FÉVRIER 2014

11.2.1 DIRECTEUR DU POSTE DE COATICOOK - CONSULTATION DU CSP - DÉSIGNATION

ATTENDU que le sergent Pelletier a réussi ses examens pour l'obtention du grade de lieutenant ;

ATTENDU qu'il est directeur par intérim depuis l'automne 2012 :

ATTENDU que la demande de candidats pour le poste de directeur devrait être adressée sous peu par la direction de la SQ ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'en vertu de l'article 78 de la Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1), le CSP devrait être invité à participer au choix du nouveau directeur de poste ;

ATTENDU la recommandation du comité de sécurité publique telle qu'apparaissant au procès-verbal du 20 février 2014 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU de désigner le président du comité et responsable des dossiers de sécurité publique (services policiers), Monsieur Réjean Masson a représenté le CSP lors des entrevues pour le choix du nouveau directeur de poste de la Sûreté du Québec à Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

12.0 CORRESPONDANCE

12.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»

La secrétaire dépose le compte rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

12.2 SYNDICAT LOCAL DE L'UPA DE COATICOOK – VERGLAS 2013

La secrétaire dépose une résolution adoptée par le Syndicat local de l'Union des producteurs agricoles (UPA) lors de leur assemblée du 21 janvier dernier. Cette résolution demande à la MRC de faire les pressions nécessaires auprès d'Hydro-Québec pour que des émondages soient faits régulièrement dans les boisés afin que les lignes électriques soient toujours dégagées. L'UPA Coaticook sera invitée à s'adresser directement à Hydro-Québec à cet effet.

13.0 RAPPORTS

13.1 PRÉFET

Le préfet, Monsieur Jacques Madore fait un bref retour sur ses principales activités, soient : sa participation au déjeuner-réseautage des partenaires financiers du CLD, le lancement des activités du 150^e de la Ville de Coaticook avec Johanne Blouin, la rencontre de la CRÉ-Estrie pour les projets des jeunes et la culture, la rencontre de la Commission régionale des ressources naturelles du territoire (CRRNT) pour évaluer les projets dans le cadre de la PDRF, la soirée pour le Mérite estrien de la Tribune, la rencontre du club Quad au Parc de la Gorge, la rencontre des maires de l'Estrie avec le maire de Montréal, la rencontre avec le ministre pour le Pacte rural, la visite d'entreprises organisée par la SADC pour des étudiants de l'Université Bishop, etc.

13.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER

Johnny Pizar, responsable des dossiers Cours d'eau a assisté à une rencontre du COGESAF où il fut notamment question du budget de l'organisme. Un manque à gagner de 100 000 \$ pour 2014 entraîne des mises à pied chez le personnel.

Bertrand Lamoureux du Comité organisateur pour le tournoi de golf de la Fête régionale de la famille invite les élus à réserver le 3 juillet à leur agenda. Le tournoi se tiendra au Club de golf de Coaticook.

Bernard Vanasse, responsable des dossiers culturels, indique que la Table de concertation culturelle travaille sur des activités dans le cadre du 150^e de la Ville de Coaticook et le concours photo.

Martin Saindon, responsable des dossiers de transports indique qu'Acti-Bus a tenu son brunch annuel avec les employés. Au niveau du CLD, les principales activités ont été : la Tournée des municipalités, le déjeuner-réseautage et la tournée industrielle. En avril, se tiendra le Happening de la main d'œuvre.

Richard Belleville, responsable des dossiers de matières résiduelles indique qu'au niveau du PGMR, le comité travaille sur le plan d'actions. Au niveau de Récup-Estrie, le nouveau président est M. Hugues Grimard. Le marché est présentement en baisse pour les matières recyclées.

Réjean Masson, responsable des dossiers de sécurité publique (services policiers) indique qu'il y a une hausse du nombre de collisions sur le territoire. On observe une baisse des crimes contre la personne et des crimes contre la propriété. La baisse se situe surtout au niveau des vols simples.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

On note toutefois une hausse au niveau des introductions par effraction et des interventions nécessitées pour le déclenchement de système d'alarme.

Henri Pariseau, responsable des dossiers Forêt indique que lors de la dernière rencontre du CCFP, la firme Del Degan Massé a présenté les grandes lignes du rapport final du projet de portrait et de plan d'action visant la diversification économique, l'exploitation durable et la mise en valeur de la forêt privée de la MRC (projet financé par le fonds de diversification). L'inspecteur régional Jean-Bernard Audet a présenté un résumé des certificats d'abattage d'arbres émis en 2013.

Nathalie Dupuis, responsable des questions familles et aînés indique que les principaux dossiers ont trait aux déplacements actifs des familles. À titre de déléguée au niveau du CAB, indique qu'il y a eu beaucoup de changement de personnel. À titre de représentante à la SADC, elle informe le conseil que les règlements seront revus.

13.3 DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ÉQUIPE DE LA MRC

Les principaux dossiers ayant occupé la direction générale et l'équipe de la MRC au cours du dernier mois sont les suivants : le nouveau Crieur public, des capsules radio sur la gestion des matières résiduelles et la culture, les inspections en marge du Schéma de couverture de risques en incendie et le rapport annuel, l'harmonisation des règlements applicables par la SQ, le nouveau PGMR, divers projets au niveau des cours d'eau, le suivi des projets en cours au niveau des Partenaires pour de saines habitudes de vie, divers projets de génie municipal, la création et l'impression de la matrice de Stanstead-Est, la validation des zones d'embâcles, divers projets d'urbanisme, divers projets liés au loisir et à la culture, 10 nouveaux permis d'abattage d'arbres, soutien à divers organismes et municipalités, demandes de financement, etc.

13.4 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS

13.4.1 DÉFI 5-30

Les élus sont à nouveau invités à faire bouger leur population dans le cadre du Défi 5-30. Le Défi se tiendra durant 6 semaines en mars prochain et les inscriptions se font auprès de Sonia Doiron, agente de développement en loisirs d'ici le 1^{er} mars. La municipalité de Saint-Malo défendra son titre de l'an dernier. Certaines entreprises de la région participeront également et les fonds recueillis serviront à pallier au manque à gagner avec la Fondation Bon Départ pour la région avec la fermeture du Canadian Tire.

13.4.2 BULLETIN CONTACT - FQM

La secrétaire dépose à titre d'information le bulletin Contact de la Fédération québécoise des municipalités du 28 janvier 2014 et du 10 février 2014.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

**13.4.3 POLITIQUE DE SÉCURITÉ CIVILE 2014-2024 –
POSITION DE LA FQM**

La secrétaire dépose la position de la FQM quant à la Politique de sécurité civile 2014-2024 présentée par le ministre de la Sécurité publique. La FQM, tout comme l'UMQ a indiqué qu'il n'est pas question pour le milieu municipal d'accepter de nouvelles obligations sans que celles-ci ne s'accompagnent de moyens correspondants. En résumé, pas de nouvelles obligations pour les municipalités sans les moyens pour y faire face.

13.4.4 CLD DE LA MRC DE COATICOOK

La secrétaire dépose les faits saillants de février 2014 pour le CLD de la MRC de Coaticook. Il s'agit d'un nouveau rapport préparé par la direction du CLD. Félicitations à Madame Nathalie Labrie, conseillère aux entreprises qui a reçu le titre de «Professionnelle en développement économique local et entrepreneurial 2013» de l'association des professionnels en développement économique du Québec – région Estrie.

14.0 RETOUR SUR LA SESSION

Rien à signaler.

15.0 CLÔTURE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 23h04.

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 19 février 2014.

Responsable des archives